

COMMUNIQUÉ 19/06/20

## COLLECTE DES DECHETS : RETOUR A LA NORMALE EN SUD VENDEE LITTORAL

Suite aux mesures de déconfinement, la Communauté de communes annonce un retour à la normale de la collecte des ordures ménagères en Sud Vendée Littoral à compter du lundi 6 juillet. Les déchèteries seront rouvertes en libre accès dès le jeudi 25 juin.



**La collecte en porte à porte des bacs d'ordures ménagères et sacs jaunes d'emballages reprend à 100% et revient donc à son rythme hebdomadaire d'avant crise, à compter du lundi 6 juillet.**

### Consignes de ramassage :

- Vérifier le jour de collecte sur le calendrier de collecte 2020. Rendez-vous sur le site internet [www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr) (Rubrique « Environnement et développement durable » ; « Traitement et gestion des déchets » ; « La collecte des ordures ménagères et sacs jaunes »).
- Placer ses déchets dans un bac fermé (pas de déchets en sac ou en vrac).



Siège administratif – 107 Av. de Lattre de Tassigny  
85 400 Luçon



+33 (0)2 49 58 00 99



[dechets@sudvendeelittoral.fr](mailto:dechets@sudvendeelittoral.fr)

- Les sacs jaunes d'emballages doivent être pleins et fermés (bien écraser les emballages).
- Présenter son bac la veille de la collecte, à partir de 19h, avec la poignée côté rue, dans la zone de regroupement prévue à cet effet.

### Consignes sanitaires :

- Pour respecter les consignes gouvernementales, les mouchoirs, gants et masques usagés doivent être placés dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24h avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères. Attention, aucun de ces produits ne doit être jeté dans la poubelle jaune, dans le compost ou dans la nature.
- Pour les professionnels de santé et les personnes malades, il est nécessaire de suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé.

**L'accès aux déchèteries reprend à 100% et devient donc libre d'accès, sans réservation préalable, à partir du jeudi 25 juin.**

### Modalités d'accès :

- Vérifier le jour d'ouverture le site internet [www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr) (Rubrique « Environnement et développement durable » ; « Traitement et gestion des déchets » ; « Les déchèteries »).
- Trier ses déchets par type (déchets verts, gravats, cartons...) pour faciliter le tri et la circulation des véhicules sur le plateau.
- Déchets verts : sont collectés les tontes, fleurs fanées... ainsi que les branchages d'un diamètre inférieur à 15 cm ; retirer des déchets verts les pots de fleurs en plastique ou en terre, cailloux, bois traité, souches, sacs plastiques, bâches, tuyaux, ficelles fils de clôture métallique emmêlés dans les végétaux.
- Par arrêté préfectoral, la circulation des poids-lourds est interdite le samedi en juillet et en août, ce qui ne permet plus l'évacuation des bennes en déchèterie le samedi. Les usagers sont donc invités à privilégier les jours en semaine pour leurs dépôts.



### Consignes sanitaires :

- Il est demandé de respecter les gestes barrières (distance d'un mètre).
- Le port du masque est recommandé ainsi que la limitation du nombre de véhicules présents simultanément par plateau.
- Afin d'éviter les contacts, les agents ne peuvent aider au déchargement et aucun outil ne peut être prêté (pelles, râpeaux...) afin d'éviter les risques de contamination. Il est donc nécessaire de se munir de ses outils personnels pour le déchargement si nécessaire.

### RAPPEL : Les points d'apport volontaires sont tous accessibles :

Dans chaque commune du territoire, un ou plusieurs points de collecte du verre et du papier sont à disposition des usagers. Des points de collecte des emballages sont disponibles sur les communes de L'Aiguillon-sur-Mer, La Faute-sur-Mer et La Tranche-sur-Mer. Pour connaître les emplacements des colonnes de tri, rendez-vous sur le site internet [www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr) (Rubrique « Environnement et développement durable » ; « Traitement et gestion des déchets » ; « Les points d'apport volontaires »).

## CONTACTS

---

- Communauté de communes, service « Gestion des Déchets »
- Tel. 02 49 58 00 99
- Courriel : [dechets@sudvendeelittoral.fr](mailto:dechets@sudvendeelittoral.fr)
- Site internet : [www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr)